



Information presse
17 juin 2010

Intempéries dans le Var MAAF, MMA et GMF étendent exceptionnellement leurs garanties

Pour leurs assurés les plus durement touchés par les inondations et les coulées de boue survenues dans le département du Var mardi 15 juin, MAAF, MMA et GMF, les trois enseignes du groupe Covéa, étendent exceptionnellement leurs garanties et offrent :

- au moins 6 mois de frais de relogement lorsque la résidence principale est inhabitable,
- l'assurance gratuite du logement provisoire,
- une participation de 500 € aux frais de location d'un véhicule de remplacement si celui de l'assuré n'est pas réparable

Un grand nombre d'assurés dont la résidence principale est rendue inhabitable sont confrontés à la prise en charge de leurs frais de relogement. D'une part, le dispositif de "catastrophes naturelles" ne prévoit pas l'indemnisation de ce poste de préjudice, et, d'autre part, les garanties "assistance" la limitent à quelques jours.

C'est la raison pour laquelle MAAF, MMA et GMF ont mis en place des mesures tout-à-fait exceptionnelles et offrent, sur justificatifs, **au moins 6 mois de frais de relogement sur la base des valeurs locatives de la résidence principale hors d'usage.**

De plus, les trois enseignes complètent cette mesure d'une **assurance gratuite du logement provisoire** occupé le temps de la réhabilitation de la résidence principale endommagée.

Enfin, chaque assuré dont le véhicule sera déclaré irréparable à la suite des inondations (après expertise) bénéficiera d'une **indemnité forfaitaire de 500 € de contribution à la prise en charge des frais de location d'un véhicule de remplacement.** Cette indemnité viendra compléter toute garantie contractuelle déjà souscrite à ce titre.

En raison des circonstances difficiles et afin de soutenir leurs assurés, les enseignes de Covéa ont naturellement décidé de **proroger les délais d'accueil des déclarations jusqu'au 31 juillet**, de **relever les seuils d'expertise**, de **simplifier la fourniture de justificatifs** et de favoriser un **versement rapide des premiers acomptes.**

CONTACTS PRESSE

Françoise Ickowicz : 01 53 10 65 10

Amélie Bourreau : 01 53 10 65 49